

En Bref

Number 319, January 2011

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1020803ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1020803ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Association Recma

ISSN

1626-1682 (print)

2261-2599 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this document

(2011). En Bref. *Revue internationale de l'économie sociale*, (319), 13–16.
<https://doi.org/10.7202/1020803ar>

EN BREF*

L'économie sociale

2011 : Année européenne du bénévolat et du volontariat

Après 2010, Année européenne de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, l'Union européenne a décidé, pour 2011, de mettre l'accent sur l'engagement à travers l'Année européenne du bénévolat et du volontariat. Le milieu associatif européen s'est organisé depuis 2007 avec la création de l'Alliance EYV 2011 (European Year of Volunteering 2011), regroupant 33 réseaux associatifs dans toute l'Europe.

En savoir plus : www.benevolat2011.org et www.eyv2011.eu.

Le Conseil supérieur de l'ESS est installé

Le Conseil supérieur de l'ESS (CSESS) s'est réuni le 8 décembre sous la présidence de Roselyne Bachelot, désormais ministre des Solidarités et de la Cohésion sociale. Le bureau est composé de F. Vercamer, de Ch. Bouchart (Réseau des territoires de l'économie solidaire), de J. Henrard (CPCA), de A. Cordesse (Usgeres) et de H. Sibille (Avisé) ; un poste est encore à pourvoir. F. Vercamer, H. Sibille et A. Cordesse ont été nommés vice-présidents du CSESS. Six commissions se réuniront tous les mois : « Label », dirigée par Cl. Alphanbéry (Labo de l'ESS) ; « Europe », dirigée par F. Soulage (Secours catholique) ; « Gouvernance et mutations », dirigée par J.-L. Cabrespines (CNCres) ; « Développement économique », dirigée par Mme Lips (Cres Bretagne) ; « Innovation sociale », dirigée par H. Sibille ; et la commission sur l'impact social, dirigée par Th. Sibieude (Essec).

Naissance de l'Esper

L'association Esper (L'Économie sociale partenaire de l'école de la République) a été créée le 8 décembre dernier. Elle se substitue au Comité de coordination des œuvres mutualistes et coopératives de l'Éducation nationale (Ccomcen), fondé en 1972. Ses objectifs sont de « constituer un espace d'échanges, de dialogue et de coopération, de développer des actions communes et de promouvoir les modèles de l'économie sociale et une vision partagée de l'éducation et de la société ».

L'Esper est présidée par Roland Berthilier, secrétaire général du groupe MGEN, qui assurait la présidence du Ccomcen depuis 2009.

En savoir plus : www.lesper.fr.

L'ESS et les jeunes

Marc-Philippe Daubresse, alors ministre de la Jeunesse et des Solidarités actives, a signé le 28 octobre 2010 avec les grandes entreprises de l'économie sociale et solidaire la création d'un fonds dénommé « Jeun'ESS », destiné à développer l'économie sociale et solidaire chez les jeunes. Financé à 50 % par une subvention du ministère de la Jeunesse et des Solidarités actives et à 50 % par la Fondation Macif, la Fondation Crédit coopératif, la Maif, la Fondation Groupe Chèque-Déjeuner, la Fondation AG2R-La Mondiale et la MGEN, ce fonds sera doté de 1,2 million d'euros. Il sera piloté par l'Agence de valorisation des initiatives socio-économiques (Avisé).

Par ailleurs, le Réseau des territoires pour l'économie solidaire (www.rtes.fr) a publié le 8 décembre, aux éditions Sansonnet, les résultats d'une enquête réalisée par Développement et Humanisme sur la création d'activités solidaires par des jeunes. Enfin, l'université du Centre des jeunes, des dirigeants, des acteurs

* Retrouvez les actualités, informez-nous ou contribuez directement sur <http://recma.org>.

de l'ES (CJDES) a réuni le 17 janvier plus de 140 personnes pour réfléchir aux relations entre les jeunes et l'ES.

La coopération

Le GNC devient Coop^{FR}

Les Assises des entreprises coopératives ont eu lieu le 25 octobre 2010 à la Maison de la chimie à Paris. Rassemblant plus de 150 participants, elles ont permis de réaffirmer l'identité coopérative (lire les « Temps forts » de ce numéro). A cette occasion, le Groupement national de la coopération a changé de dénomination : il devient Coop^{FR}-Les Entreprises coopératives.

En savoir plus : www.entreprises.coop.

Coopératives agricoles : accroissement du périmètre coopératif

Le poids économique de la coopération agricole, agroalimentaire et agro-industrielle s'est notablement renforcé en 2010. Par le biais de prises de contrôle essentiellement, le chiffre d'affaires progresse et atteint 82,4 milliards d'euros. Les mouvements au sein même du secteur coopératif ont été majoritaires, puisque sur les 79 opérations relevées sur les dix premiers mois de l'année, 45 concernent les seuls regroupements entre coopératives. Fusions, unions, mais aussi partenariats dynamisent l'émergence de leaders par secteur : céréales, lait, viande, viticulture, etc. Pour Coop de France, cette évolution est absolument nécessaire, dans le cadre des négociations avec la distribution, pour aborder les marchés de l'export ou intensifier les actions de marketing et de recherche et développement.

En savoir plus : www.coopdefrance.coop.

Le point sur les sociétés coopératives européennes

La Commission européenne avait commandé en 2009 une étude sur la société coopérative européenne (SCE) et plus particulièrement sur

le degré d'implémentation dans les législations nationales. Coopératives Europe, Euricse et Ekai ont remis leur rapport début octobre. En mai 2010, l'Europe ne comptait que 17 SCE (aucune en France, cinq en Italie).

En savoir plus : www.coopseurope.coop.

Les associations

Les associations en chiffres

Recherches et Solidarités a publié la huitième édition de sa *France associative en mouvement*. Sur 2009-2010, près de 69 000 associations ont été enregistrées en préfecture, chiffre en léger recul au regard de ces dernières années. Les amicales, les groupements d'entraide et les activités religieuses connaissent la plus forte augmentation. Au total, 160 000 associations sont employeuses. Le secteur aurait créé plus de 30 000 emplois en 2009 (330 000 en dix ans), soit trois fois plus que le secteur privé lucratif. Cette croissance salariale est plus marquée dans le secteur sportif et dans celui de l'hébergement médico-social, et moins nette dans la culture ; elle est négative dans les activités d'insertion par l'économique. L'aide à domicile ne progresse presque plus, voire recule dans certaines régions. Au chapitre des opinions des responsables associatifs, on notera avec intérêt que la grande majorité d'entre eux (78 % pour les associations sans salariés et 68 % pour les associations employeurs) estiment que leurs missions sont maintenues ou sortent renforcées par rapport à l'année précédente.

En savoir plus : www.recherches-solidarites.org.

Enquête sur la gouvernance dans les associations

La Conférence permanente des coordinations associatives (CPCA) et le Conservatoire national des arts et métiers (CNAM) lancent une enquête nationale sur les pratiques de gouvernance dans les associations. Il s'agit à travers cette enquête nationale inédite d'objectiver les pratiques et

les méthodes de gestion et de gouvernance des associations et, plus globalement, de peser sur le débat public afin que les spécificités managériales associatives soient prises en compte et soutenues dans l'organisation de l'action publique.

En savoir plus : <http://gouvernance.cpc.a.asso.fr>.

Recommandations au Conseil national de l'information statistique

Suite à la dernière Conférence nationale de la vie associative (décembre 2009 ; *lire Recma*, n° 315), le Conseil national de l'information statistique (CNIS) a chargé un groupe de travail mené par Jérôme Accardo (Insee), Edith Archambault (Paris-I, Adde, *Recma*) et Brahim Laouisset (Direction de la jeunesse et de la vie associative) de faire des recommandations pour améliorer la connaissance statistique des associations. Le groupe vient de remettre son rapport. Le sujet, d'actualité depuis de nombreuses années (rapport Neyret, Nivlet et Rault, 1998), a été de nouveau évoqué lors des récents rapports parlementaires de MM. Morange et Vercamer (2008, 2010). Le travail du CNIS rappelle ces étapes, les missions de recherche réalisées ces dix dernières années, sous l'égide de la Délégation interministérielle à l'économie sociale ou à l'initiative d'entreprises d'économie sociale, qui ont permis de faire avancer la connaissance du secteur. Après une rapide présentation des chiffres sur la création d'associations, leurs poids économique et les différentes terminologies employées en France et à l'international (les associations représentant 92 % des institutions sans but lucratif, ISBL), le rapport explore les usages et les limites du Répertoire national des associations (RNA) et de la base Siren, qu'il préconise de rapprocher. Le chapitre 2 détaille l'évaluation des emplois et des rémunérations dans les associations, les sources accessibles et leurs limites (DADS, Clap, Acoff-Urssaf, Dares...). La définition et la mesure du bénévolat occupent le troisième chapitre, qui livre les principaux résultats des recherches sur le sujet. Le chapitre 4 est consacré aux ressources et moyens de financement du secteur. Le cinquième chapitre revient sur le compte satellite des ISBL

dans la comptabilité nationale et les récents changements de nomenclature. Le dernier chapitre est consacré à l'évaluation de l'utilité sociale des associations. On l'aura compris, le rapport condense en moins de 100 pages l'essentiel des connaissances sur le fait associatif national.

En savoir plus : www.cnis.fr.

Les mutuelles

Etienne Caniard à la présidence de la FNMF

Etienne Caniard a été élu président de la Mutualité française par l'assemblée générale de la fédération des mutuelles santé le 14 décembre 2010. Le nouveau président a été élu pour six ans par un millier de délégués à 96,33 %. Agé de 58 ans, E. Caniard est diplômé de sciences économiques et ancien élève de l'École nationale des impôts. Il a été président de la Mutuelle des agents des impôts de 1990 à 2000, trésorier puis vice-président de la Mutualité Fonction publique de 1992 à 1996, et élu administrateur de la Mutualité française en 1994. Parallèlement, il a été membre du Haut Comité de la santé publique de 1991 à 1998. Il a présidé la commission santé-prévention de la Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés (CNAMTS) de 1996 à 2004 et animé les États généraux de la santé. En 2001, il a été nommé vice-président de l'Observatoire national d'éthique clinique, fonction qu'il a assurée jusqu'en 2005. En 2003 et 2004, il a représenté la Mutualité française au Haut Conseil pour l'avenir de l'assurance maladie (HCAAM). En 2004, il est devenu membre du collège de la Haute Autorité de santé (HAS), chargé de la qualité et de la diffusion de l'information médicale. Etienne Caniard préside le conseil d'administration et le bureau de la Mutualité française, dont les membres ont été élus en avril 2009 pour six ans ; le docteur Jean-Martin Cohen Solal en assure la direction générale depuis octobre 2009.

Quel avenir pour la réserve de capitalisation des mutuelles ?

L'article 9 de la loi de finances pour 2011 prévoit d'instituer une taxe forfaitaire de 10 % sur le stock de réserve de capitalisation constitué et constaté au 1^{er} janvier 2010 (estimé à 16 milliards d'euros). Les mutuelles du Code de la mutualité et les institutions de prévoyance, qui dans les faits ne sont pas encore soumises à l'impôt sur les sociétés de droit commun, acquittent une *exit tax* plafonnée à 5 % du montant des fonds propres de l'entreprise assujettie, taxe qui ne pourra en aucun cas être mise à la charge des assurés. Il est probable que cette modification de la législation entraînera de profonds changements dans la gestion financière et dans la stratégie des sociétés d'assurance. Les assureurs sont exposés à de

multiples modifications du cadre juridique dans lequel ils opèrent (changements de législation, de jurisprudence, d'indice de référence en tous genres) et ils devront constituer des suppléments de fonds propres pour faire face à ces risques dans le futur système de Solvabilité 2. Parallèlement, les services du ministère des Finances doivent prendre les dispositions réglementaires pour neutraliser les conséquences du nouveau régime fiscal et éventuellement continuer à inciter les assureurs à doter cette réserve. La réserve de capitalisation est une spécificité française qui jusqu'à présent a prouvé son efficacité à développer le marché tout en sécurisant le bilan des sociétés d'assurance. Le Gema se demande à quelles conditions il sera possible de la préserver dans ces deux fonctions. En savoir plus : www.gema.fr. ●